

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 Mai 2021

Le vingt mai deux mille vingt et un à 19 h 00, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Nicolas LEDAY, Benjamin OURY, Sophie SCHWARZ, Martine MIQUEL, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Romuald SEELS, Michel ARNOULD

Ont donné pouvoir :

Georges DIAB à Bernard HELLAL

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Gilbert BOUTEILLE, Béatrice MARTIN

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET - Directeur Général des Services
M. CHARTIER, Directeur Général Adjoint
M. BACHELET, Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 7 mai 2021
Date d'affichage : 27 mai 2021

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de votants : 20

GRANDS PROJETS

01 - Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : renouvellement de l'accord cadre

L'ARC lance tous les 3 ans un accord cadre pour la mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les opérations de l'ARC tous services confondus.

Cette mission est nécessaire, entres autres dès que nous réalisons des travaux nécessitant la coordination d'entreprises (allotissement des marchés) ou en cas de travaux à risque (tranchées, travaux en hauteur,...).

L'ARC avait lancé mi 2018 un accord cadre pour des missions de coordination SPS pour les opérations de l'ARC. Ce marché a été lancé pour trois ans avec un minimum de 10 000 euros HT et un maximum de 60 000 euros HT par an.

Le marché arrivant à terme le 04 octobre 2021, il est donc proposé de relancer, dans les mêmes conditions, cet accord cadre afin de faire correspondre la date de démarrage du nouvel accord avec la date de fin de l'accord cadre actuel.

Le Bureau Communautaire

Entendu le rapport présenté par M. Benjamin OURY,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 31 mars 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Grands Projets du 19 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 11 mai 2021,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Mission de coordination SPS », tel qu'il est présenté.

AUTORISE le lancement d'un accord cadre conformément au code de la commande publique.

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

02 - Mise en place d'une plateforme numérique, à titre expérimental d'une année, dédiée à l'emploi et l'insertion

La direction de l'emploi et de l'insertion en lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi Local et les CCAS de notre territoire, a pour objectif principal d'apporter de la cohésion et de la complémentarité entre l'ensemble des solutions existantes ou à venir.

De la Mission locale du Pays Compiégnois qui accompagne les 16/25 ans, Pole emploi, Proch'Emploi pour l'identification des offres « *cachées* », CAP EMPLOI pour les demandeurs ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés,... la direction de l'emploi de l'Agglomération de la Région Compiègne a pour ambition de rendre plus lisible et accessible l'ensemble des dispositifs.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi de l'Agglomération de la Région de Compiègne nécessite de mettre en œuvre un suivi individualisé. Selon la problématique de chacun, une solution adaptée doit être proposée. La notion de parcours du demandeur d'emploi est la ligne conductrice de cette direction. Les chantiers d'insertions, les clauses d'insertion... sont autant de dispositifs mobilisables dans ce cadre.

Une charte locale d'insertion, annexe obligatoire du PRU a été votée en conseil d'agglomération le 12 Mars 2020, afin de renforcer la dynamique de mise en œuvre de marchés clausés sur son territoire.

Par ailleurs, l'Agglomération de la Région de Compiègne est caractérisée par une dynamique importante en matière de développement économique.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, on note une augmentation sensible des demandeurs d'emploi.

Il est proposé de mettre en place de manière expérimentale, **une plateforme numérique « Emploi »**. L'enjeu est d'une part, de faciliter la mise en relation entre offres d'emploi et demandeurs d'emploi du territoire, de stages ou de contrats en alternance, et d'autre part de répondre à la problématique d'identification des publics.

Elle permet aussi de mettre en valeur l'attractivité du territoire (visibilité des principales entreprises installées, des initiatives en matière de développement économique...) et peut alimenter des données statistiques en matière d'emploi pour alimenter le pilotage de la direction de l'emploi.

Ce type de plateforme est déjà utilisé sur plusieurs agglomérations avec un retour positif en termes d'utilisation par un nombre significatif de demandeurs d'emploi, et par les entreprises locales qui recrutent en utilisant cet outil.

Le cout annuel proposé est **de 16 200€ TTC**.

Il est proposé de contractualiser avec Smart forum sur une année test, de faire un bilan d'étapes avant une éventuelle reconduction.

.../...

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par M. Claude LEBON,

Vu l'avis favorable de la Commission Économie du 13 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 11 mai 2021,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de cette plateforme numérique sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal 2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le bon de commande d'une durée d'une année, ainsi que tous les documents afférents à la démarche.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise